Ardèche Rhône Coiron
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N° Dossier SPANC :

**Service Public**
**d'Assainissement Non Collectif**
**(SPANC)**

Dossier de Mme/M. : .....

Commune : .....

# DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

→ **Contrôle de Conception et d'implantation**

*(Document à joindre au permis de construire s'il y a lieu)*

**Prestations du SPANC dans le cadre d'une procédure de neuf :**

Contrôle de conception et d'implantation : 70€
**+**
Contrôle de bonne exécution et d'implantation : 90€

**Prestations du SPANC dans le cadre d'une procédure de réhabilitation :**

Contrôle de conception et d'implantation : 0€
**+**
Contrôle de bonne exécution et d'implantation : 90€

*Conformément au Règlement de Service du SPANC ; Chapitre IV, Article 15 : le SPANC dispose de **4 semaines** pour instruire une demande à compter de la date de réception d'un **dossier complet**.*

Date de dépôt de la demande : .... / .... / .....

Date du contrôle : .... / .... / .....

Demande déposée dans le cadre : ☐ d'une demande de permis de construire
☐ d'une réhabilitation d'un dispositif existant

## DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : .....
Adresse actuelle : .....
Commune : ..... Code postal : ..... Tél. : .....
Fax : ..... E-mail : .....

## LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT

Rue ou Lieu dit : .....
Commune : ..... Code postal : .....
Références cadastrales : .....
Superficie totale : .....

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire) : .....
Nom et prénom : ..... Tél. : .....

## PIECES A FOURNIR PAR LE PETITIONNAIRE

| | Cadre réservé au contrôleur |
|---|---|
| Un **plan de situation** de la parcelle | ☐ |
| Un **plan masse** du projet de l'installation d'assainissement non collectif | ☐ |
| Un **plan en coupe** de la filière est recommandé | ☐ |
| Le **présent formulaire** complet et dûment complété | ☐ |
| Une **étude de définition** de la filière d'assainissement – **<u>OBLIGATOIRE</u>** -<br>• Une étude de sol (sondage à la tarière, test(s) de perméabilité,…)<br>• Une étude des contraintes à la parcelle<br>• Une description et un dimensionnement de la filière | ☐<br>☐<br>☐ |

*N.B : Le demandeur peut, s'il en juge utile, joindre toute autre pièce pouvant compléter le dossier*



Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
10 avenue de la Résistance 07350 CRUAS

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Nombre de pièces principales : ..... Nombre de chambres et bureaux : .....
*(Nbe P.P = Nbe de chambre et bureau + 1)*

Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire Nombre d'occupants : .....
☐ Autre, précisez : .....

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

### *Terrain*

- Superficie total de la parcelle : ..... $m^2$
- Superficie disponible pour l'assainissement : ..... $m^2$
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? ☐ Oui ☐ Non
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

☐ Faible (< 5%) ☐ Moyenne (5 à 10%) ☐ Forte (> 5%)

- La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif prévu ? ☐ Oui ☐ Non

### *Captage d'eau*

- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ? ☐ Oui ☐ Non

**Si oui**, est-il destiné à la consommation humaine ?

☐ Oui ☐ Non

Sa distance par rapport au dispositif de traitement : ..... m

- La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? ☐ Oui ☐ Non
- Y a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ? ☐ Oui ☐ Non

- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

**Si oui**, est-il destiné à la consommation humaine ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Sa distance par rapport au dispositif de traitement : ..... m

- Respect d'une distance minimale de 35 m ? (Arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques) ☐ Oui ☐ Non



Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
10 avenue de la Résistance 07350 CRUAS

## DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

| | |
|---|---|
| ☐ Rejet en surface (fossé, caniveau,…)<br>☐ Infiltration sur la parcelle<br>☐ Rétention (cuve, mare,…)<br>☐ Autre, précisez……<br>……<br><br>*<u>Rappel</u> : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est strictement interdit* | • Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sonts-ils bien séparés ? ☐ Oui ☐ Non |

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

| | |
|---|---|
| **Plan masse du dispositif au 1/200 ou 1/500** | • Le plan de masse est-il fourni ? ☐ Oui ☐ Non |
| Positionner et schématiser le plus clairement possible :<br>- l'habitation<br>- la sortie eaux usées de l'habitation<br>- le pré traitement (fosse toutes eaux, …), et la ventilation associée<br>- le traitement (épandage, filtre, …)<br>- le cas échéant, le rejet eaux traitées<br>- les arbres, arbustes, haies, jardin potager<br>- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...)<br>- les voies de passage de véhicules<br>- les bâtiments annexes (garage, piscine….)<br>- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle<br>- les cours d'eau, fossé, mare, etc.<br>- le système d'évacuation des eaux de pluie<br><br>*Joindre le plan de masse à votre demande* | • La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif prévu ? ☐ Oui ☐ Non |
| **Plan en coupe dispositif au 1/200 ou 1/500** | • Le plan de masse est-il fourni ? ☐ Oui ☐ Non |
| Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage. | Si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? ☐ Oui ☐ Non<br>• L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est-il assuré ? ☐ Oui ☐ Non |



Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
10 avenue de la Résistance 07350 CRUAS

## DISPOSITIF(S) DE PRETRAITEMENT DES EAUX USEES

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? ☐ Oui ☐ Non

- Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères ? ☐ Oui ☐ Non

***En cas de filières compactes, dirigez-vous directement en page 6***

### Fosse septique *(Lors d'une réhabilitation uniquement)*

- Volume de la fosse septique : ..... $m^3$
- Matériau : *(Béton, polyéthylène ou polyester)*

.....

- Le volume de la fosse septique est-il suffisant ? ☐ Oui ☐ Non
- Son état structurel, est-il satisfaisant ? ☐ Oui ☐ Non

### Fosse toutes eaux

- Volume de la fosse toutes eaux : ..... $m^3$

(OU) Volume de l'installation biologique : ..... $m^3$

- Matériau : *(Béton, polyéthylène ou polyester)*

.....

- Le volume de la fosse toutes eaux est-il suffisant ? ☐ Oui ☐ Non
- L'implantation de la fosse est-elle compatible avec les aménagements du terrain ? ☐ Oui ☐ Non

- Est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? ☐ Oui ☐ Non

*(Si oui, la mise en place d'un bac à graisse est obligatoire)*

- Un bac à graisse est-il souhaitable ? ☐ Oui ☐ Non

- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? ☐ Oui ☐ Non

- Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non

- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? ☐ Oui ☐ Non

- Si fosse enfouie sous zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non

### Bac à graisse

- Est-il prévu un bac à graisse ? ☐ Oui ☐ Non
- Volume du bac à graisse : ..... Litre(s)
- Matériau : *(Béton, polyéthylène ou polyester)*

.....

- Le volume du bac à graisse est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non

### Préfiltre

- Est-il prévu un préfiltre? *(Pouzzolane, lamellaire,…)*

☐ Oui ☐ Non

- Volume du préfiltre : ..... Litre(s)
- Est-il intégré à la fosse toutes eaux ? ☐ Oui ☐ Non

- Le volume du préfiltre est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non

## DISPOSITIF(S) DE VENTILATION

### *Ventilation principale (V1)*

• La ventilation principale est elle prévue en amont de la fosse toutes eaux ? ☐ Oui ☐ Non

• Aboutit-elle sur un point haut ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, ☐ En toiture ☐ En façade ☐ Dans un arbre ☐ Autre

• La ventilation V1 est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non

• Le positionnement de la ventilation est-il correct ? ☐ Oui ☐ Non

### *Ventilation secondaire (V2)*

• La ventilation secondaire est elle prévue en aval de la fosse toutes eaux ? ☐ Oui ☐ Non

• Aboutit-elle sur un point haut ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, ☐ En toiture ☐ En façade ☐ Dans un arbre ☐ Autre

*Un extracteur statique ou éolien doit être prévu sur la ventilation secondaire.*

• La ventilation V2 est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non

• Le positionnement de la ventilation est-il correct ? ☐ Oui ☐ Non

## DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

☐ Tranchées d'épandage à faible profondeur
☐ Lit d'épandage
☐ Filtre à sable vertical non drainé
☐ Tertre d'infiltration
☐ Filtre à sable horizontal drainé
☐ Filtre à sable vertical drainé
☐ Micro-station : marque/modèle :
Dimensionnement : N° d'agrément :
☐ Filtre compact : marque/modèle :
Dimensionnement : N° d'agrément :
☐ Phyto-épuration : marque/modèle :
Dimensionnement : N° d'agrément :
☐ Autre :

• Si tranchées d'épandage,
Nombre de tranchées : .....
Longueur des tranchées : ..... m

• Si autre système,
Longueur : ..... m, Largeur :..... m, surface :..... $m^2$

• Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente,…) ? ☐ Oui ☐ Non

• Longueur d'une tranchée > 30 m ? ☐ Oui ☐ Non

• Le dimensionnement est-il adapté au logement ? ☐ Oui ☐ Non

• Distance minimale :
Par rapport à l'habitation : ..... m
Par rapport à la limite de parcelle : ..... m
Par rapport aux arbres : ..... m

| | | |
|---|---|---|
| | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Distance / habitation > 5 m ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Distance / limite de parcelle > 3 m ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Distance / végétation > 3 m ? | | |

## EVACUATION DES EAUX TRAITEES *(Si le dispositif est drainé)*

• Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,….) ?

.....

.....

• Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau,…) :
Si vous n'en êtes pas vous-mêmes propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?

☐ Oui ☐ Non

*Si **oui**, la joindre **obligatoirement** à votre demande. Le document est disponible sur le site internet du SPANC.*

• Rejet en par puits d'infiltration :
Possédez-vous une dérogation préfectorale ?

☐ Oui ☐ Non

*Si **oui**, la joindre à votre demande*

| | | |
|---|---|---|
| • Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Le lieu de rejet nécessite-t-il ? | | |
| Une autorisation du propriétaire | ☐ Oui | ☐ Non |
| Une dérogation préfectorale | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Existe-il une dérogation préfectorale sur la zone ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Si non, le particulier a-t-il fourni une dérogation | ☐ Oui | ☐ Non |

## INSTALLATEUR

Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Tél. : ..... Fax : .....

## CONCEPTEUR (Architecte, Maître d'œuvre,…)

Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Tél. : ..... Fax : .....

## ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le propriétaire s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet
- réaliser l'installation conformément au projet validé
- réaliser l'installation conformément aux DTU 64.1 norme XP P 603 en vigueur ainsi qu'à l'arrêté du 6 mai 1996
- informer au minimum une semaine à l'avance le service public d'assainissement non collectif de la date d'exécution des travaux afin que le contrôle de bonne exécution puisse avoir lieu
- ne recouvrir l'installation seulement après avis sur sa conformité
- assurer le bon fonctionnement et l'entretien de sa future installation

Le propriétaire s'engage à avoir pris connaissance du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui lui a été remis en même temps que le présent formulaire, notamment des conséquences légales en cas de non respect de la réglementation relative aux installations et des montants de la redevance instituée pour les contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif.

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire * :

*** NB :** pour les personnes autres que le propriétaire (mandataire, maître d'œuvre, constructeurs…), veuillez nous préciser à quel titre vous êtes autorisé à effectuer la présente demande et joindre une attestation de votre capacité.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Public d'Assainissement Non Collectif Intercommunal (SPANC) :

**Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron**
**10, avenue de la Résistance – 07350 Cruas**
**04.75.00.04.11**
**spanc@ardecherhonecoiron.fr**